

Département de la Savoie

Arrondissement et Canton d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE CEVINS

☎ 04.79.38.20.28

Fax 04.79.38.26.59



AVIS



COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

Réuni le Vendredi 21 Juin 2013 à 19h00 en Mairie

Nbre Conseillers : 14

Présents : 10

Votants : 13

Absents :

Aucun.

Excusés :

Mme Marie-Christine DORIDANT
donnant pouvoir de vote à M. Georges,
François KALIAKOUDAS,
M. Denis FORNEROT donnant pouvoir
de vote à M. Sébastien PIVIER,
Mme Nadège PAILLARDIN,
Mme Nadine POINTET donnant pouvoir
de vote à M. Jean-Pierre PIVIER.

Secrétaire de séance :

M. Thierry LEBRUN

**Compte rendu rédigé par M. Karim
AMELLAL et approuvé par MM.
Bernard PIVIER et Thierry LEBRUN.**

En début de séance, le Conseil Municipal approuve (à 10 votes pour) les délibérations et les comptes rendus des séances du 29 Mars et du 12 Avril 2013, et désigne à l'unanimité Monsieur Thierry LEBRUN en tant que secrétaire de séance.

.../...

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS :

- Modification des délégations attribuées au 1^{er} Adjoint :

Après avoir exposé certains dysfonctionnements relatifs à l'état d'avancement des travaux, le Maire explique avoir allégé les délégations attribuées au 1^{er} Adjoint, avec notamment le retrait de la délégation relative aux travaux.

- Eboulement sur la route du Charvet :

Sur la nature des travaux

Les travaux projetés concernent des travaux de minage/purge de blocs instables dans le talus amont de la route forestière du Charvet, ainsi que le dégagement de l'éboulement qui a obstrué cette même route an amont du hameau de La Ville.

Sur le choix de l'entreprise retenue

Dans un premier temps, la commune a sollicité un devis auprès des entreprises MARTOÏA et BTM pour une intervention conjointe. Ce devis, en date du 21/05/2013, s'élevait à 19 381.18 € TTC. Puis, une visite sur site par l'artificier de l'entreprise BTM a conduit les deux entreprises à proposer un devis complémentaire (protection par dalles de béton au-dessus du hameau de La Ville), en date du 06/06/2013, pour une plus grande sécurisation de l'intervention, d'un montant de 24 434.75 € TTC.

Puisque le montant des travaux excédait le seuil des 15 000 € HT, au-delà duquel la collectivité est tenue de procéder à une mise en concurrence (et considérant que les travaux revêtent un caractère d'urgence au sens de l'art. 35-II du Code des Marchés Publics), la commune a procédé à une nouvelle consultation d'entreprises en date du 12/06/2013 sur la base des éléments techniques procurés par le RTM en date du 04/06/2013.

Plusieurs entreprises spécialisées ont été consultées directement et invitées à répondre pour le vendredi 14/06/2013 :

Les entreprises consultées, avec le montant des offres en TTC :

- 17 222.40 € pour l'entreprise ALPIC ACCES DIFFICILES (offre incomplète, seulement travaux de minage),
- 51 451.92 € pour le groupement d'entreprises MARTOÏA/BTM,
- 51 488.04 € pour l'entreprise FTGE (Ferrari Travaux Génie Environnement),
- 55 347.89 € pour l'entreprise BASSO TP,
- 59 264.79 € pour l'entreprise VORGER,
- 62 299.64 € pour l'entreprise CITEM,
- 80 191.80 € pour l'entreprise ETRAL,
- Les Entreprises BIANCO TP, CAN et HYDROKARST n'ont pas répondu à la consultation.

Considérant le caractère urgent des travaux, et aux dispositions applicables du Code des Marchés Publics en la matière, le seul critère de sélection des offres retenu est le prix. C'est donc le groupement d'entreprises MARTOÏA/BTM qui apparaît comme la mieux disante.

Ayant pris connaissance de ces informations, le Conseil Municipal :

- retient à l'unanimité la proposition du groupement d'entreprises MARTOÏA/BTM pour un montant total de 51 451.92 € TTC.
- sollicite à l'unanimité une subvention auprès du Conseil Général au titre du FREE (Risques et érosions exceptionnels), en incluant les frais de la mission d'assistance technique du RTM (350.00 € HT / demi-journée d'intervention) ainsi que le montant de l'expertise géologique réalisée par le RTM (1 050.00 € HT).

Une réunion publique d'information sera organisée le Jeudi 4 Juillet 2013 à 19h à la Salle des Fêtes, en présence du RTM, des services de l'Etat, et de la Gendarmerie (présences à confirmer). Nous pourrions évoquer ensemble la nature et la durée des travaux, de même que les mesures de protection pour le hameau de la Ville, et pour les usagers de la route.

Considérant l'inaccessibilité de cette route pour l'alpagiste qui monte ses bêtes au Charvet, et étant donné les frais qu'il devra supporter, le Conseil Municipal décide à 11 votes pour, et 2 votes d'abstention (T. LEBRUN, A. LOMBARDO), de ne pas lui faire payer le loyer de la Grande Maison (1 518.15 €) pour la saison 2013, à titre exceptionnel.

- Salle des fêtes :

Le Conseil Municipal :

- approuve à 11 votes pour, et 2 votes d'abstention (D. FORNEROT et S. PIVIER) l'avenant n°1 correspondant au devis de travaux supplémentaires proposé par l'entreprise COFELY INEO pour les travaux de plomberie-chauffage (modification sur l'installation de chauffage),
- autorise le Maire à signer l'avenant,
- mandater la plus-value d'un montant de 2 059.79 € TTC.

Pour le reste, les entreprises avaient jusqu'au vendredi 21 juin 2013 pour terminer leurs travaux au hall d'entrée. L'ensemble des réserves ont été levées, sauf pour l'entreprise de maçonnerie (Lot N°1), qui lui reste encore quelques travaux mineurs à réaliser : ¼ de rond sur la bordure à l'entrée, marquage au sol de la place PMR ainsi que le panneau d'affichage de la place PMR.

L'entreprise de menuiserie BPS 38 a bien transmis à la Mairie le devis demandé par les élus de la commission travaux, pour la fourniture et la pose d'un habillage en Inox en partie basse des caissons du bar.

Le Conseil Municipal valide à 11 votes pour, et 2 votes d'abstention (D. FORNEROT et S. PIVIER) ces travaux pour un montant de 1 004.64 € TTC.

- Travaux de charpente/menuiserie :

L'entreprise FALCOZ a réalisé les travaux de charpente/menuiserie suivants :

- la réfection d'une partie de toiture de la salle des fêtes pour un montant de 1 734.20 € TTC,
- la réfection de l'abergement du chalet de Grande Maison pour un montant de 717.60 € TTC,
- la réfection d'une partie de toiture de la mairie pour un montant de 657.80 € TTC,
- dépose et remplacement du chéneau du bassin de Luy de Four, pour un montant de 358.80 € TTC,
- la réfection d'une partie de la toiture du bassin en face du garage communal pour un montant de 95.68 € TTC.

- Parking de Luy de Four :

Les travaux ont démarré le Lundi 17 Juin 2013, et se sont terminés le mercredi 19 Juin 2013. Ils ont été entrepris par l'entreprise EIFFAGE TP pour un montant de 10 147.94 € TTC. Les places seront tracées au moment de la campagne de marquage au sol sur le reste de la commune.

- Voirie communale : enrobés/gravillonnage, marquages au sol :

Des travaux d'enrobés seront réalisés par l'entreprise EIFFAGE TP mi-juillet :

- sur la rue du 10 Août 1944, pour un montant de 12 011.43 € TTC (incl. réfection de la tranchée devant la cour de l'école),
- sur la route Napoléon, pour un montant de 17 944.19 € TTC.

La réfection superficielle des voiries en emploi sur l'ensemble de la partie basse de la commune (gravillonnage) sera réalisée pour un montant de 16 913.83 € TTC.

Les travaux de marquage au sol devront suivre juste après, et être réalisés par l'entreprise AXIMUM (devis en préparation).

- Aménagement devant l'Eglise/Façade cimetière :

Les travaux de restauration du mur du cimetière seront réalisés par l'entreprise CF Concept pour un montant de 19 826.45 € TTC fin août ou début septembre.

Pour l'aménagement devant l'église, les travaux suivront et seront réalisés par l'entreprise AXIMUM.

- Aménagement devant l'Ecole et la Mairie :

La commission travaux étudie l'implantation des chicane devant l'Ecole et la Mairie, au nombre de trois, et la création d'une zone 30km/h pour protéger les écoliers, et prévenir la vitesse excessive sur cette route située au cœur du village.

- Travaux de réhabilitation des murs du vignoble :

Les travaux de réhabilitation, pour les plus urgents, démarreront début novembre 2013, pour un montant de 9 500 € TTC. Une réunion avec les élus et l'entreprise retenue (Sébastien PIVIER) aura lieu mercredi 26 juin 2013 sur place.

- Bâtiment de l'Ancienne Fruitière :

Suite au sinistre qui s'est produit au domicile d'une famille Cevinoise, au lotissement Claudius Poux, lundi 29 avril dernier. Les élus avaient décidé de mettre temporairement à la disposition de la famille l'appartement situé au 1er étage du bâtiment de l'Ancienne Fruitière. La commune s'est engagée alors à prendre à sa charge les frais d'électricité et d'eau, ainsi que les frais d'assurance du logement. La famille quittera le logement au 30 Juin 2013, et les travaux de rénovation programmés pourront se réaliser.

- Autres informations diverses :

- Les travaux d'installation d'une connexion Internet à la bibliothèque ont été effectués Mercredi 19 Juin 2013, par l'entreprise Magnin Gécors Systèmes Information, pour un montant de 992.68 € TTC (incl. un boîtier de sécurité Firewall et un switch 8 ports).
- Le nettoyage et la désinfection du réservoir communal, ainsi que de ceux de la Ville et du Villard, ont été réalisés début juin, par l'entreprise SARL ARINA, pour un montant de 1 284.00 € TTC. Les autres réservoirs situés sur la commune seront également nettoyés et désinfectés.
- Les travaux d'adduction d'eau au Villard ont été réalisés le Jeudi 20 Juin 2013 par les deux employés communaux des services techniques, qui se sont fait aidés par trois bénévoles.
- L'entreprise Mont-Blanc Motoculture (Le Carré Vert) nous a livré le 30/05/2013 le matériel commandé pour les services techniques, à savoir : 1 Débroussailleuse STIHL (840 € HT), 1 Taille haies STIHL (399 € HT), 1 Tondeuse gazon Honda (1 520 € HT), pour un montant total de 2 759.00 € HT soit 3 299.76 € TTC.

- La commande pour les travaux patrimoniaux en forêt communale a été passée le 25 Avril 2013 auprès de l'ONF pour un montant de 22 730.00 € TTC : entretien de route en terrain naturel, entretien des pistes, entretien des sentiers de gestion (sentier des Ardoisières, sentier du Sècheron, Le Priolet, Les Cornaches, Chemin du Gorire), entretien des limites du périmètre de la forêt communale.
- L'état des prestations auprès du service TDL du Conseil Général pour le sel commandé durant la saison 2012/2013 est de 579.00€ TTC pour 6 Tonnes, soit 96.50 € la Tonne. Pour la saison 2013/2014, du sel sera mis à disposition des habitants de la commune sur demande, seulement pour ceux qui habitent dans des zones difficiles d'accès.

PERSONNEL COMMUNAL :

- Remplacement de l'Agent affecté à l'Agence Postale, pendant ses congés et absences :

Le Conseil Municipal est d'accord à 10 votes pour et 3 votes d'abstention (A. COMBAZ, T. LEBRUN, B. PIVIER) pour procéder au remplacement.

- Embauche de Jeunes gens pour l'été 2013 :

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour embaucher cet été les jeunes Cevinois nés en 1995 pour une durée de 15 jours chacun. Une seule candidature n'a été pour l'instant reçue en Mairie.

- Mise à disposition des services techniques d'un jeune au titre du Travail d'Intérêt Général (TIG) :

Un jeune homme a travaillé avec les employés communaux des services techniques, du 21 mai au 6 juin 2013, dans le cadre d'un Travail d'Intérêt Général d'une durée de 90 heures (travaux divers d'entretien de la voirie et des espaces verts). Le jeune homme a fait preuve de beaucoup de sérieux et de motivation dans son implication en faveur de la collectivité.

COMPTABILITE :

- Budget Eau :

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour un transfert de crédit du C/022 au C/6541 d'un montant de 900 €, et d'un transfert du C/673 au C/6541 d'un montant de 400 €.

- Budget Général :

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour un transfert de crédit du C/673 au C/6541 d'un montant de 500 €.

- Budget Eau et Budget Général : Admissions en non-valeur :

Le trésorier transmet à la commune pour approbation du Conseil Municipal des admissions en non-valeur relatives au paiement de factures émises par la commune, d'un montant de 1271.93 € pour l'eau et 101.70 € pour la cantine. Le Maire présente aux élus la liste des personnes redevables concernées, en situation de surendettement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les admissions en non-valeur présentées.

.../...

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

- Bar des Amis :

Le Conseil Municipal est informé de l'état d'avancement du dossier, suite au recours en annulation exercé par un tiers à l'encontre de l'arrêté en date du 28 Décembre 2012 par lequel le Maire a délivré au nom de l'Etat, une autorisation d'aménager ou de modifier cet établissement recevant du public.

- Contrat de ramonage 2013 :

La commune a envoyé un courrier à cinq entreprises de ramonage, pour leur demander leurs tarifs et leurs disponibilités. Seulement deux réponses ont été reçues en Mairie.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de lancer la campagne de ramonage, avec l'entreprise Monsieur Pierre-Yves FASOLA (« Le Joyeux Ramoneur »), et de faire participer la commune comme l'année dernière à hauteur de 6 € par habitation (le prix total étant 40 € par cheminée).

- Participation aux Classes d'Intégration Scolaire (CLIS) à Albertville :

Etant donné qu'un jeune Cevinois est scolarisé en CLIS à Albertville (année 2012/2013), la commune a été sollicitée par la Ville d'Albertville pour participer à hauteur de 281 € par enfant, pour les frais de fonctionnement, ceux de dotation en matériel et pour permettre les activités spécifiques nécessaires aux CLIS.

Le Conseil Municipal est d'accord à l'unanimité pour répondre favorablement à cette demande de la Ville d'Albertville, et prendre en charge le forfait de 281 € par élève scolarisé en CLIS.

- Partenariat avec la Poste d'Albertville pour des enveloppes timbrées avec un visuel de la commune de CEVINS :

L'intérêt de créer un Prêt-à-poster Local est de valoriser la commune, et de faire connaître/faire voyager l'image de la commune. Dans le cadre de ce partenariat, l'impression des enveloppes est prise en charge par La Poste. Les enveloppes timbrées seront mises en vente à l'APC de Cevins, et sur différents autres points de vente de La Poste. Pour la maquette, les élus choisissent comme visuel représentant la commune le coteau du calvaire et sa chapelle (Notre-Dame Des Neiges).

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les termes de la Convention de partenariat avec la Poste et autorise le Maire à signer le document, et toute(s) autre(s) pièce(s) afférente(s) au dossier.

- Demandes d'autorisation d'urbanisme déposées depuis la dernière réunion du Conseil Municipal :

Le Conseil Municipal est informé des récents permis de construire, déclarations préalables de travaux, et déclarations d'intention d'aliéner, reçues en Mairie depuis la dernière réunion.

- Bilan annuel des consommations et dépenses électriques de la commune (2011-2012) :

Récemment reçu, le bilan annuel des consommations et dépenses électriques de la commune (2011-2012) est présenté pour information au Conseil Municipal. Le montant total TTC est de 22 627.50 € TTC pour la période allant de Juillet 2011 à Juillet 2012 (éclairage public et bâtiments communaux).

.../...

- Autres :

- Extinction de l'éclairage des bâtiments publics :

Le Conseil Municipal est informé de la mise en vigueur à partir du 1^{er} Juillet 2013 de l'arrêté du 25 janvier 2013 qui encadre les horaires de fonctionnement des installations d'éclairage, afin de supprimer les gaspillages énergétiques et réduire les nuisances lumineuses. Cela concerne l'éclairage nocturne des bureaux, des magasins, et des façades de bâtiments, dont les bâtiments communaux, comme par exemple pour la mise en lumière des monuments.

- Courrier du locataire de l'appartement situé au-dessus de la Mairie :

Suite au cambriolage en date du 4 Avril 2013, du logement situé au-dessus de la Mairie, le locataire a fait intervenir un serrurier pour réparer les dégâts matériels causés sur la porte d'entrée. Les travaux effectués ont coûté 233.82 €, et l'assurance a pris en charge 98.82 €. Le locataire demande si la commune peut prendre à sa charge le restant à payer correspondant à la franchise (135 €).

Le Conseil Municipal décide à 3 votes contre (M.-C. DORIDANT, T. LEBRUN et F. KALIAKLOUDAS), 7 votes d'abstention (S. DELTOUR, D. FORNEROT, A. LOMBARDO, B. PIVIER, J.-P. PIVIER, S. PIVIER et N. POINTET), et 3 votes pour (K. AMELLAL, A. COMBAZ, J. MARQUES), de ne pas prendre en charge le restant à payer correspondant à la franchise (135 €).

- Bus Co.RAL :

Le Conseil Municipal est informé qu'à partir du 2 Septembre 2013, l'actuelle ligne Co.RAL reliant, à la demande, la Basse Tarentaise à Albertville sera remplacée par deux nouvelles lignes : la ligne D : Cevins – Albertville, et la ligne E : Rognaix – Albertville. La commune sera desservie au minimum 5 fois par jour en période scolaire, et 4 fois par jour pendant les vacances scolaires.

M. Jean Pierre PIVIER demande à ce que soit respecté le permis de construire délivré à la SCI ATRIUM au sujet des places de stationnements à l'intérieur du garage du bâtiment situé au carrefour de La Roche.

M. Antoine LOMBARDO signale un retard dans la facturation pour l'eau, après une demande du Syndicat Intercommunal des Vernays.

M. Bernard PIVIER s'est proposé pour tirer le feu d'artifices le Samedi 13 Juillet 2013 au soir. Il est volontaire pour suivre une formation appropriée. Pour 2013, le feu d'artifice a coûté 1 860 € TTC (Alp'artifices).

L'ordre du jour étant épuisé, et plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22h25.

CEVINS le 27 Juin 2013.

Le Maire,
Karim AMELLAL